



JUSTICE & DROITS
GÉRARD LÉVESQUE



En octobre dernier, lors du Congrès annuel de la francophonie albertaine, David Eggen, le ministre de l'Éducation de l'Alberta, a affirmé que les relations entre le gouvernement albertain et la communauté franco-albertaine ne seraient pas dictées par le résultat de la cause Caron. Et que cela n'empêcherait pas le gouvernement d'établir une relation significative et respectueuse des meilleurs intérêts des Albertains de langue française.

GILLES CARON INTERPELLE LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION DE L'ALBERTA

Cette affirmation a incité Gilles Caron à demander au ministre de l'Éducation de préciser s'il partage l'interprétation qu'un avocat de la Couronne a donnée de la décision rendue le 20 novembre dernier par la Cour suprême du Canada. Dans une lettre qu'il a fait parvenir au ministre, le 16 mai dernier, Caron porte à son attention le fait que, le 22 février dernier, dans la cause de la contravention de Joey Couture, l'avocat Rob Gregory a affirmé devant la Cour de Red Deer que, dans la cause Caron, "clearly the Supreme Court has ruled that the ... French language trials are not a right in the Province of Alberta, sir."

Il n'y aurait pas de droit à un procès en français? C'est impossible! Et cette question n'était même pas devant les juges du plus haut tribunal du pays.

Pour bien saisir les subtilités du dossier, il faut suivre le cheminement du dossier Caron. Le 2 juillet 2008, le juge Leo Wenden confirme qu'en Alberta, la langue française bénéficie d'une protection constitutionnelle. Le gouvernement albertain va en appel contre cette décision. Dans son jugement du 16 décembre 2009, la juge Kristine Eidsvik, de la Cour du Banc de

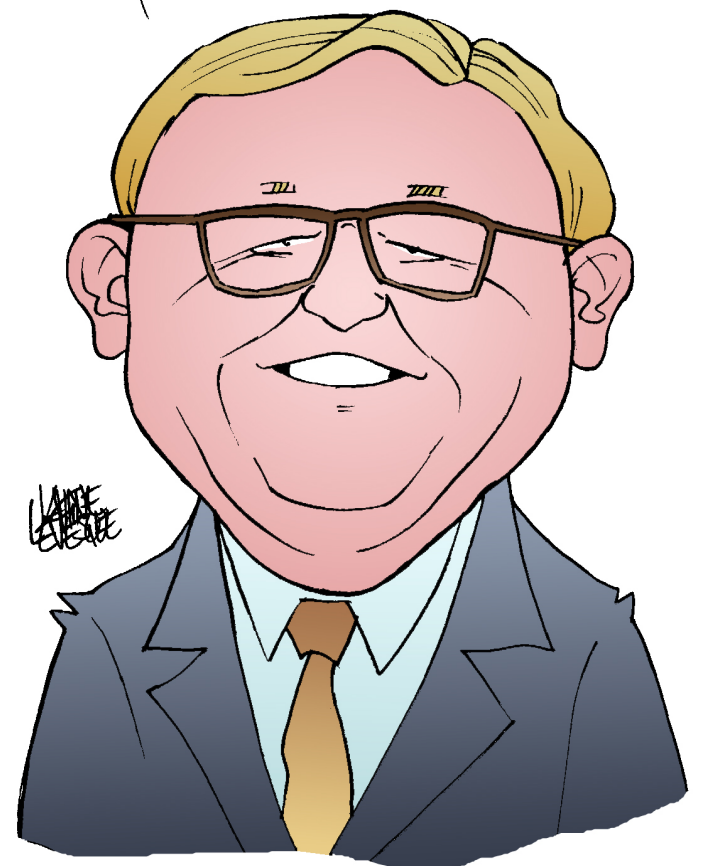
la Reine de l'Alberta, confirme que la seule question à trancher dans la cause portée en appel devant elle est de savoir si l'Alberta a ou non l'obligation constitutionnelle de publier la législation provinciale en français et en anglais. La question n'était donc pas de savoir s'il existe des droits linguistiques relativement aux procédures judiciaires en Alberta. La Cour d'appel de l'Alberta et la Cour suprême du Canada n'ont pas changé la question. Le droit à un procès en français n'a pas été considéré et, ainsi, n'a pas été traité dans le jugement du plus haut tribunal du pays. Prétendre autrement est une erreur sérieuse qui doit être corrigée.

Par ailleurs, Gilles Caron profite de l'occasion pour demander au ministre si les avocats de son ministère interprètent maintenant les droits linguistiques de la minorité de langue officielle selon les critères clairement établis par la jurisprudence de la Cour suprême du Canada, ou s'ils suivent encore des critères d'interprétation des droits linguistiques anciens qui ont été mis de côté par la Cour suprême elle-même dans la décision Beaulac. Ceci est important à savoir puisqu'en 2014, l'Alberta est intervenue pour soutenir

la position de la Colombie-Britannique en niant l'existence des droits à l'équivalence des établissements scolaires de la minorité de langue officielle par rapport à ceux de la majorité. Et, dans ce dossier de l'École Rose-des-vents, la Cour suprême du Canada a rejeté la position soutenue par les deux provinces.

En soulevant cette question, Gilles Caron vient appuyer la démarche des parents de l'école Joseph-Moreau d'Edmonton, qui réclament pour leur école de langue française l'équivalence avec les écoles de la majorité linguistique.

NOUS NOUS SOMMES ENGAGÉS À RÉPONDRE AUX BESOINS ET ASPIRATIONS DES FRANCO-ALBERTAINS.



JOIGNEZ-VOUS À LA CONVERSATION!

Assemblée publique de consultation - Ouest et Nord
Forum de discussion avec l'équipe de direction de Radio-Canada



Louis Lalande

Marco Dubé

Patricia Pleszczynska

Michel Cormier

Pierre Guérin

Marie-Claude Dupont

Lundi 30 mai 2016

Dans le nouvel univers médiatique caractérisé par l'explosion des plateformes numériques et la modification des habitudes de consommation, comment votre radiodiffuseur public peut-il s'assurer de demeurer pertinent au sein de votre communauté et pour les générations à venir?

Webdiffusion à 19h
Inscrivez-vous sur ICI.Radio-Canada.ca/apc

